



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1492-16 et 1493-16

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 15 février 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1492-16 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables aux loisirs (modules culturel et sport); et,
- 1493-16 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et délégant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'ajouter les postes de stratège communication marketing numérique et ingénieur de projets.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 février 2016.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, GDA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe